Pour les parents d’élèves, exemple de courrier à modifier à votre convenance

Madame, Monsieur les parents élèves

Je suis au regret de vous informer que les décisions du gouvernement de limiter au maximum le recours aux contrats aidés vont impacter directement le bon fonctionnement de notre école.

En effet, c'est sous ce type de contrat que les secrétaires successives étaient employées.

Vous n'êtes pas sans savoir, que le contrat de Mme ……… était arrivé à son terme.

J'ai donc procédé en juin au recrutement d'une nouvelle secrétaire.

Sa procédure d'embauche a été bloquée et il n'y aura donc plus de secrétaire pour notre école!!!

Cela devrait être le cas progressivement dans les autres écoles du département dès que ces contrats arriveront à leur terme.

La présence d'une secrétaire s'est pourtant, au fil des ans, avérée indispensable à la bonne marche de notre école. En effet, la charge de travail des directeurs a considérablement augmenté ces dernières années avec entre autre la gestion de la sécurité dans les écoles suite aux attentats, la gestion des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap, la lutte contre le harcèlement, la radicalisation, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (la gestion des locaux, les transferts de responsabilité, les relations avec les animateurs, le PEDT…), la mise en place du livret scolaire unique, l’accueil d’enfants allophones, … Pour preuve, le ministère a ainsi mis en place des groupes de travail au niveau départemental et national pour alléger la charge administrative des directeurs…

Vous comprendrez, dans ces conditions, que l’équipe éducative a été contrainte de modifier sensiblement quelques aspects pratiques du fonctionnement de l’école.

* Les contacts téléphoniques que vous aviez l'habitude d'avoir vont être considérablement limités. Le directeur ne peut répondre au téléphone que les jours où il est déchargé de sa classe.
* Nous ne pourrons plus vous garantir que les messages laissés sur le répondeur téléphonique de l’école soient écoutés dans la journée.
* On ne peut plus vous garantir que quelqu’un puisse venir vous ouvrir la porte en dehors des heures de récréation ou d’accueil. Avec les mesures de sécurité prises dans le cadre de VIGIPIRATE, un enseignant ne peut plus laisser sa classe pour aller ouvrir la porte et encore moins envoyer un élève ouvrir. De ce fait les parents qui voudraient amener ou récupérer leur enfant pour un rendez-vous médical, d’orthophonie ou autre ne pourront plus le faire qu’aux temps des récréations et à l’accueil.

Nous vous demandons donc de veiller particulièrement à arriver à l'heure à l'école puisque la secrétaire ne pourra plus venir ouvrir la porte aux retardataires. Votre enfant risque de ne pas pouvoir entrer en dehors des heures d’accueil.

* Nous ne pouvons plus prendre en charge les messages qui concernent la garderie la cantine et les nouvelles activités péri éducatives (changement de date, inscriptions tardives…). Merci de vous adresser directement aux animateurs municipaux qui ont été prévenus.
* Pour les demandes de certificat de radiations, de certificat de scolarité, ou tout autre document administratif, merci d'envoyer votre demande sur la boîte mail de l'école. Votre demande ne pourra cependant être traitée aussi rapidement que les années précédentes.

Nous espérons que vous comprendrez ces différentes décisions qui sont les premières conséquences de la suppression de notre secrétaire. D’autres décisions devraient êtres prises dans les semaines à venir. Nous vous tiendrons informés régulièrement de la situation.

Cordialement,

*M ……*

***Ecole ……***